



Ecole de l'Hermitage

Conseil d'école du 6 novembre 2025

Présents :

RPE titulaires : Mme Bloudeau-Wipliez, M. Renault, Mme Minaudier, Mme Reynes, Mme Arteaga

RPE suppléante : Mme Ruer-Smati

Municipalité : M. Aurélien Béal : service enfance-jeunesse, Loirat Anne-Soizic : coordinatrice des services périscolaires

Enseignantes : Mmes Clavier, Roux, Chanteloup, Galliou, Gaujacq, Gouy

Directrice : Mme Fourage

Absents excusés : M. Bourrel IEN, Mme Mériadec élue aux affaires scolaires, Mme Gourdon RPE

I – Installation du conseil d'école

Accueil des nouveaux parents élus.

- Composition du Conseil d'Ecole : Le conseil d'école est composé des membres suivants :
 - le directeur de l'école, qui préside le conseil
 - l'ensemble des maîtres affectés à l'école
 - le Maire
 - le Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité
 - les Représentants élus des parents d'élèves : autant de représentants titulaires que l'école comporte de classes, les parents au-delà de 6 sont suppléants, ils peuvent assister aux conseils mais ne peuvent voter qu'en tant que voix d'un titulaire absent
 - le Délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles (nous n'en avons pas).
- L'ensemble de ces membres a le droit de vote. D'autres personnes peuvent aussi assister au conseil : l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et les suppléants des représentants des parents d'élèves ainsi que d'autres personnes si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent (enseignants RASED...).
- Périodicité et horaires : Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre soit trois fois par an et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves. Nous avons pour habitude de le programmer de 18h à 20h à l'école.

- Possibilité de conseils d'école extraordinaires : A la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres, le conseil d'école peut être convoqué de façon extraordinaire. Le délai de convocation des membres est de huit jours au moins.
- Rôle du Conseil d'école : Instance principale de l'école, il est présidé par le directeur. Ce conseil :
 - vote le règlement intérieur de l'école
 - établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
 - donne son avis sur toutes les questions concernant la vie de l'école : actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration, hygiène et sécurité...
 - adopte le projet d'école
 - est informé sur le choix du matériel pédagogique et des manuels scolaires
 - est informé sur l'organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires)
 - donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- Etablissement de l'ordre du jour : L'ordre du jour du conseil d'école est arrêté par la directrice selon les propositions adressées par ses membres. La liste des sujets abordés doit être diffusée aux membres du conseil huit jours avant la date de la réunion.
- Mode de vote : Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil d'école s'y oppose. Le vote a lieu dans ce cas à bulletins secrets. Pour que l'avis du Conseil d'école soit réputé favorable, pour que son vote soit validé, plus de la moitié des suffrages exprimés doivent aller dans ce sens.
- Procès-verbal : A l'issue de chaque séance, un procès-verbal du conseil d'école est rédigé par la directrice. Il est envoyé par mail à tous les parents de l'école, ainsi qu'à l'IEN et à la mairie.

II – Rentrée 2025 – effectifs, organisation pédagogique

6 Classes - 151 Elèves dans l'école dont 6 enfants relevant du dispositif ULIS :

CP : 24 Mme Clavier

CP-CE1 : 24 → 14+10 dont 1 ulis Mme Roux

CE1-CE2 : 26 → 15+11 dont 1 ulis Mme Chanteloup

CE2-CM1 : 26 → 15+11 dont 1 ulis Mme Galliou

CM1-CM2 : 26 → 14+12 dont 2 ulis Mme Gouy

CM1-CM2 : 25 → 14+11 dont 1 ulis Mme Fourage et Mme Debernardi

III– Vote du Règlement intérieur de l'école

L'équipe enseignante soumet au vote **deux modifications** (en jaune) :

Dans la partie 2.1 : Les élèves

Dispositions prises pour prévenir le harcèlement entre élèves : l'écoute des enfants et le dialogue avec les familles devront toujours être privilégiés. L'école respecte le Protocole national Harcèlement et agit selon le programme pHARe. L'école est attentive à toute situation et prend le cas échéant toutes les dispositions nécessaires : mise en place d'entretiens avec les enfants concernés selon la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP), sanctions éventuelles, graduées et proportionnées. Des actions favorisant un climat scolaire positif sont mises en œuvre dans les classes : ateliers empathie, journée de prévention du harcèlement, passation du questionnaire « Auto-évaluation sur le harcèlement en milieu scolaire ».

Et dans la partie 3.4 : Dispositions diverses

Téléphone portable, Objets numériques : L'utilisation d'un téléphone portable, d'une montre connectée, ou de tout autre équipement terminal de communication électronique par un élève est interdite dans l'établissement scolaire et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs, sorties scolaires). Si l'enfant possède un téléphone portable, une montre connectée ou tout objet numérique, ceux-ci doivent être éteints et placés dans le cartable durant les heures scolaires, et ce dès l'entrée dans l'enceinte de l'école.

Chaque modification est adoptée à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

IV- Projet d'école

Axe1 – Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

Acquis scolaires, résultats des élèves, équité. Organisation scolaire et pédagogique. Personnalisation du suivi des élèves. Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise.

Il y a eu des évaluations nationales à tous les niveaux cette année.

Regroupement d'élèves par niveau via les décloisonnements pour certaines matières, permettant aussi de faire des demi-groupes pour certains niveaux chargés.

Axe 2 – Le bien-être de l'élève et le climat scolaire

Climat scolaire et bien-être à l'école. Continuité, complémentarité des apprentissages et des règles de vie. Temps et espaces scolaires. Inclusion scolaire et équité. Gestion de crise.

Axe 3 – Les acteurs et le fonctionnement de l'école

Axes de développement et projet d'école. Fonctionnement général de l'école. Gestion des ressources humaines et développement professionnel des personnels.

Proposition des RPE : accueil des futurs CP et nouveaux élèves le soir de la pré-reentrée avec la présence des RPE pour présenter les RPE, l'ALPE, les locaux, visiter l'école.

Axe 4 – L’école dans son environnement institutionnel et partenarial

Relations avec les autorités de rattachement et leurs services. Collaboration avec les autres écoles. Alliance éducative avec les parents, co-éducation. Collaboration avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable.

V- Projet du dispositif ULIS

L’ULIS est un dispositif au sein d’une école élémentaire qui permet d’accueillir au maximum 12 élèves dont le handicap ne permet pas une scolarisation complète en classe ordinaire. Les élèves sont inscrits et inclus dans leur classe de référence en fonction de leurs potentialités et de leurs besoins. Ils participent aux sorties et projets. Ils bénéficient cependant de temps de regroupement en classe ULIS autant que nécessaire à leurs apprentissages, principalement en français et en mathématiques. Fonctionnement en très petits groupes, avec des supports ludiques.

L’ULIS de l’école de l’Hermitage existe depuis 2003, il s’agit d’une ULIS TFC : troubles des fonctions cognitives.

Cette année, le dispositif ULIS accueille 6 élèves de 7 à 10 ans.

Mme Le Naëlou, AESH, y est affectée 21 h/semaine.

Le projet et le fonctionnement de ce dispositif est élaboré par la coordinatrice et enseignante Mme Marion Gaujacq.

Certains enfants bénéficient de soins SESSAD (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptie) soit à l’école soit en extérieur (trajets en taxi).

Les objectifs de l’ULIS sont :

- de rendre les élèves plus autonomes
- de les faire rentrer dans la lecture, la combinatoire et la production d’écrit
- d’améliorer la lecture et le calcul
- d’améliorer le langage oral et le vocabulaire
- de développer la logique
- de conscientiser les apprentissages
- de favoriser les échanges entre élèves

Madame Gaujacq intervient en début d’année dans chaque classe pour présenter le handicap, répondre aux questions des élèves sur le handicap, favoriser les échanges et les aides entre élèves. Elle est également référente auprès des animateurs périscolaires. Madame Gaujacq coordonne tout le dispositif et chaque enseignant est volontaire pour participer à cette organisation. La coordinatrice ULIS met en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque élève et son action s’organise autour de 3 axes :

- L’enseignement aux élèves lors des temps de regroupement en ULIS
- La coordination de l’ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs

- Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

Chaque élève a un projet personnalisé, qui est présenté aux parents, dans lequel sont détaillés les objectifs pour chacun. L'autonomie est un objectif crucial. Renforcer le niveau en lecture et en mathématiques l'est également. Toutes les bases sont reprises. La confiance des élèves en eux-mêmes et en l'école est parfois altérée, un travail est fait au sein du regroupement et dans toutes les classes afin que ces élèves retrouvent le plaisir de l'école, des relations avec les autres et la confiance en leurs capacités.

Orientation des élèves sortants d'ULIS école

Les élèves d'ULIS école sont orientés dans leur grande majorité soit en ULIS collège soit en IME.

VI- Projets de l'année

- CE1-CE2 : Musée des arts
- CM1-CM2 classe de Mme Gouy : Sortie à la ferme du Vieux Hangar, + 2 autres sorties prévues ;
- CE2-CM1 + ULIS : Concert au théâtre Graslin ;
- Elections CME toute l'école est allée voter à la médiathèque : très positif ;
- Ateliers cirque avec The Serious Road Trip pour les élèves de cycle 3 avec spectacle en décembre à la salle Cassin 16 ou 18/12;
- Cross CM2/6^{ème} : dans le cadre de la liaison école/collège
- Chorale : spectacle le 9 juin ;
- 12/12 : Marché de Noël ;
- Spectacle de Noël offert par la municipalité le 8 ou 9 décembre : Acrobatie, théâtre, cirque ;
- Interventions de l'infirmière scolaire (programme EVAR, nutrition : le petit-déjeuner, hygiène : le lavage des mains, les dents) ;
- La mairie nous informe que l'Installation du bassin mobile est fortement compromise pour le printemps : difficultés financières Nantes Natation, bassin vétuste, entretien et maintenance coûteux et compliqués, changement de manager ;
- Ecole dehors pour les CP et CP/CE1 ;
- Lire et faire lire de façon hebdomadaire ;
- Projet de sortie pour toute l'école en fin d'année : A définir

VII- Mise en place du programme pHARe

Le programme pHARe présenté aux parents. Présentation du visuel « Harcèlement une relation triangulaire, le triangle des abus » : relation triangulaire : victime/cible, harceleur/intimidateur, spectateur/témoin

Présentation de la Méthode de la Préoccupation Partagée appliquée dans l'école, à travers une vidéo et une discussion :

- Méthode de la Préoccupation Partagée : méthode non blâmante en 4 étapes.

Elle repose sur l'écoute, la responsabilisation et la coopération :

1. Rassurer la cible ;
2. Rencontres individuelles avec les intimidateurs présumés pour les mettre en situation d'empathie et de réparation, en confiance ;
3. S'assurer des effets de la méthode avec la cible ;
4. Opérer un suivi.

Proposition des RPE : Utilisation de l'outil Violentomètre/Harcélomètre ; Roots and shoots et la campagne pour la paix.

Au niveau national, Phare s'appuie sur le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, et sur une plateforme d'appel :

- le **3018**, géré par E-Enfance, pour les situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

Ainsi que sur l'espace « Non au harcèlement ! » du site ministériel à l'adresse :

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr>

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, les élèves de CE2, CM1 et CM2 travailleront sur le sujet et seront amenés à compléter une grille d'autoévaluation sur le harcèlement scolaire.

Fin du conseil à 20h00

Les points « **PPMS** », « **Travaux périscolaire** » et « **Règles sur la cour de récréation : temps scolaire et périscolaire** » sont reportés au prochain conseil d'école.

La directrice Claire Fourage